

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11466**

Intitulé

TP : Titre professionnel Technicien études en construction bois

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP)) Modalités d'élaboration de références : CPC Bâtiment et travaux publics	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234n Etudes et projets de charpente, d agencement et d objets en bois

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien d'études en construction bois tient son emploi essentiellement dans les TPE et PME du bâtiment spécialisées dans la construction en bois. Les destinations des constructions visées sont l'habitat individuel ou collectif, le tertiaire et les établissements recevant du public (ERP). La nature des travaux visés sont les travaux neufs, les travaux de rénovation ou les créations de surfaces par extension ou surélévation.

Le technicien études en construction bois est reconnu comme le référent technique de l'entreprise sous couvert d'un responsable hiérarchique.

Il interprète les cahiers des charges et conçoit des solutions techniques afin de produire le modèle numérique 3D, les plans d'exécution, les documents et les bons de commande. Toutes ses productions visent la réalisation et la justification des travaux.

Les lots de travaux traités sont la structure bois et l'enveloppe extérieure de la construction.

Les plans et notes de calcul sont produits à l'aide de logiciels spécialisés pour la construction bois.

Durant l'élaboration des solutions techniques, le respect des obligations réglementaires et contractuelles de l'entreprise et la maîtrise des coûts et des délais gouvernent les activités du tenant de l'emploi.

Le technicien d'études en construction bois est amené à communiquer avec l'ensemble des interlocuteurs du projet : architecte, client, entreprise, contrôleur technique, responsable de production en atelier et chef de chantier.

L'emploi nécessite autonomie, travail en équipe et usage d'outils informatiques.

L'activité se déroule en bureau.

Les horaires sont réguliers. La réactivité et la rigueur dans l'organisation du temps sont indispensables.

1. Réaliser l'étude technique d'exécution d'une structure bois

Etablir les métrés et les commandes d'approvisionnement d'une construction bois.

Elaborer et modéliser une structure bois à l'aide de la CAO/FAO 3D.

Produire les plans d'exécution d'une structure bois à l'aide d'un logiciel de CAO 2D.

Produire les notes de calcul justificatives d'une structure bois selon les Eurocodes à l'aide de logiciels de calcul et d'abaques.

2. Réaliser l'étude technique d'exécution de l'enveloppe extérieure d'une construction bois

Etablir les métrés et les commandes d'approvisionnement d'une construction bois.

Identifier les exigences contractuelles et réglementaires de l'enveloppe extérieure et les traduire en solutions techniques.

Produire les plans d'exécution de l'enveloppe extérieure à l'aide d'un logiciel de CAO 2D.

Produire et collecter les documents justificatifs des choix techniques pour l'enveloppe extérieure.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les entreprises de charpente ou construction bois

Technicien études en construction bois ;

Dessinateur construction bois ;

Technicien études en structure bois ;

Dessinateur structure bois.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1104 : Dessin BTP

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le titre professionnel est composé de deux certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par l'(les) unité(s) de spécialisation correspondante(s) au(x) certificat(s) complémentaire(s) de spécialisation (CCS) précédemment mentionné(s).

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 11466 - Réaliser l'étude technique d'exécution d'une structure bois	<p>Etablir les métrés et les commandes d'approvisionnement d'une construction bois.</p> <p>Elaborer et modéliser une structure bois à l'aide de la CAO/FAO 3D.</p> <p>Produire les plans d'exécution d'une structure bois à l'aide d'un logiciel de CAO 2D.</p> <p>Produire les notes de calcul justificatives d'une structure bois selon les Eurocodes à l'aide de logiciels de calcul et d'abaques.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 11466 - Réaliser l'étude technique d'exécution de l'enveloppe extérieure d'une construction bois	<p>Etablir les métrés et les commandes d'approvisionnement d'une construction bois.</p> <p>Identifier les exigences contractuelles et réglementaires de l'enveloppe extérieure et les traduire en solutions techniques.</p> <p>Produire les plans d'exécution de l'enveloppe extérieure à l'aide d'un logiciel de CAO 2D.</p> <p>Produire et collecter les documents justificatifs des choix techniques pour l'enveloppe extérieure.</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :**

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 décembre 2010 paru au JO du 29 décembre 2010 - Arrêté du 22/10/2015 paru au JO du 13/11/2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :

Equivalences définies par arrêté avec les certifications suivantes :

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Certification précédente : Technicien (ne) métreur (se) en charpente bois et couverture